



GUIDE DES BONNES PRATIQUES IDENTITOVIGILANCE

L'identitovigilance est un système de prévention des erreurs, de surveillance et de gestion des risques liés à l'identité à toutes les étapes de la prise en charge.

- Vérification d'identité à toutes les étapes des soins pour assurer le bon soin, au bon patient, au bon moment
 - Les erreurs d'identité peuvent survenir à toutes les étapes de la prise en charge et doivent faire l'objet d'un signalement à la cellule d'Identitogarde
- Respecter les différentes étapes de vérification d'identité du patient afin d'éviter que des erreurs ne se transforment en accident

MODE DE RECHERCHE

Avant toute création de dossier, il faut faire une recherche d'antériorité.

Cette recherche doit être faite selon l'ordre des champs suivants

- La date de naissance
- Nom usuel
- Prénom

IDENTIFIANT UTILISÉ

Uneos utilise un Identifiant unique généré automatiquement pour tout nouveau patient créé par le logiciel CERNER.

Cet identifiant est appelé « **Numéro** d'Identifiant Personnel Permanent » et est connu dans l'établissement sous la dénomination « **Numéro IPP** ».

IDENTITÉ PROVISOIRE

Lors de la création de patients dans les autres outils métiers (DIAMM, Xplore, Web 100T,...), le N°IPP n'est pas créé, c'est « **une identité provisoire** » qui est créée et qui sera régularisée par le personnel en charge de la création dans le logiciel CERNER.

Suite à cette démarche, on constate que **certains logiciels ne fusionnent pas** entre l'identité provisoire et l'identité avérée.

Dans ces conditions, il faut faire un signalement auprès de la cellule d'Identitogarde afin qu'elle procède à la régularisation.

RÈGLES GÉNÉRALES DE SAISIE D'UNE IDENTITÉ

Référence à la procédure qualité : « Modalités de saisie de l'identité du patient » GSI-1-M2

NOM USUEL

Nom de naissance pour les personnes non mariées et nom d'époux ou d'épouse pour les personnes mariées

Saisie en majuscules en utilisant les 26 lettres de l'alphabet (Pas d'accent / Pas d'apostrophe / Pas de cédille / Pas d'astérisque / Pas de point)

Nom composé: laisser un seul espace entre les 2 noms

Exemples : Le nom BON-PLAISIR doit être saisi ainsi : BON PLAISIR / Le nom D'AMICO doit être saisi ainsi : D AMICO / Le nom DUPONT-DUSIGNY doit être saisi ainsi : DUPONT DUSIGNY

- Les abréviations ne sont pas autorisées. Exemple : SAINT ne doit pas être saisi ST
- Le nom des personnes à titre & pseudonymes ne doivent pas être saisis en tant que nom usuel. Exemple : Sœur Emmanuelle née CROYANCE doit être saisi : CROYANCE

NOM DE NAISSANCE

Juridiquement le nom qui apparait sur l'acte de naissance est appelé nom de famille. Il respecte les mêmes règles de saisie que le nom usuel.

PRÉNOM(S) D'ÉTAT CIVIL

Saisie en majuscules en utilisant les 26 lettres de l'alphabet (Pas d'accent / Pas d'apostrophe / Pas de cédille/ Pas d'astérisque / Pas de point)

pour les dossiers anonymes : utiliser les chiffres de 0 à 9

Prénoms composés : 2 méthodes

> Cerner

Laisser un seul espace entre les 2 prénoms. Par ex : le prénom Jean-François doit être saisi JEAN FRANCOIS

> Diamm

Mettre un tiret pour les prénoms composés ENREGISTRER STRICTEMENT L'INFORMATION DONNÉE PAR LE DOCUMENT PRÉSENTÉ ET NON PAS LE PRÉNOM SOUHAITÉ PAR LE PATIENT

Cas particulier : s'il est fait mention sur la carte d'identité d'un prénom usuel, ne pas en tenir compte. Seuls les prénoms d'État Civil doivent être saisis.

DATE DE NAISSANCE

Saisie sous format JJ/MM/AAAA bien saisir l'année sur quatre chiffres

Cas particuliers:

- Si le jour et le mois de naissance sont inconnus
 - → XX/XX/AAAA: **31/12**/AAAA
- Si l'année de naissance est inconnue
 - → JJ/MM/1900

VÉRIFICATION D'UNE IDENTITÉ

Sécuriser la saisie de l'identité du patient requière la mise en œuvre des règles suivantes

- Lors d'une prise de rendez-vous de consultation par téléphone:
 - 1. Demander au patient d'épeler son nom
 - Informer le patient sur la nécessité d'apporter une pièce d'identité officielle pour son hospitalisation
- Le jour de la consultation et/ou de l'hospitalisation
 - 1. Demander un document officiel
 - 2. Vérifier l'exactitude des données en recontrôlant obligatoirement les données enregistrées

LA RÈGLE DE LA PREUVE

Les documents officiels retenus par la procédure Identitovigilance d'Uneos sont :

- Carte nationale d'identité
 - Passeport
 - Carte de séjour
 - Livret de famille + carte d'identité du parent accompagnant

En dehors de ces 4 documents, les autres moyens d'identification sont insuffisamment fiables et ne peuvent être pris en compte.

Par exemple, la carte vitale n'a aucune fiabilité au niveau de l'identité du patient puisque sa création se fait à partir d'une déclaration et non d'une preuve.

Respect de la pièce d'identité fournie même si l'état civil a commis une erreur.

Quelles que soient les démarches en cours par exemple un divorce,

seuls les renseignements figurant sur les documents précités font foi.

CELLULE IDENTITOGARDE

Depuis le 1er février 2015, la cellule d'Identitogarde est en charge d'assurer la correction des erreurs d'identité détectées par tous les agents d'Uneos.



GESTION PRATIQUE INCHANGÉE DES ERREURS D'IDENTITÉ OU DE DOUBLON

Signalements à adresser en priorité par mail à l'adresse suivante identitogarde@uneos.fr

Pour toute demande d'intervention, le message doit contenir les informations suivantes :

- Nom et prénom
- Date de naissance
- IPP du dossier à traiter
- Nature de la demande (erreur, doublon...)
- Logiciel ou support sur lequel l'erreur a été identifiée
- Scanner de la pièce d'identité (si elle ne figure pas déjà dans CERNER)

Autres contacts

par téléphone au 03 87 21 31 42 ou 03 87 78 68 65 ou par courrier interne



GESTION DES MODIFICATIONS À APPORTER DANS CERNER

Une fiche navette est dédiée pour cette démarche afin de faciliter les échanges.